

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

DECISION MUNICIPALE

OBJET: Droit de préemption urbain au 30 septembre 2022

Le Maire de Chennevières-sur-Marne,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et R.213-4 et suivants.

VU la délibération du Conseil du Territoire n° CT2017.1/007-1 du 1^{er} février 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chennevières-sur-Marne,

CONSIDERANT que depuis le 29 janvier 2017 l'établissement public territorial est compètent en matière de droit de préemption urbain,

VU la délibération du Conseil du Territoire n° CT2017.3/038-3 du 29 mars 2017 instaurant le droit de préemption urbain sur la commune de Chennevières-sur-Marne,

VU la délibération du Conseil du Territoire n° CT2017.4/056-4 du 21/06/2017 par laquelle l'établissement public territorial a délégué à la commune de Chennevières-sur-Marne l'exercice du droit de préemption urbain institué sur les zones "Entrée de ville Nord", "Maillarde", "Centre-Ville", "Bords de Marne", et "Coteaux" telles qu'identifiées sur le plan annexé au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Chennevières-sur-Marne,

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.2/025-3 du 31 mars 2021 relative aux attributions du Président en matière de droit de préemption urbain,

VU la délibération du Conseil municipal de Chennevières-sur-Marne n° 2020/007 du 05 juillet 2020 par lequel le Conseil municipal délègue au Maire l'exercice du droit de préemption urbain institué sur les zones "Entrée de Ville Nord", "Maillarde", "Centre-ville", "Bords de marne", et "Coteaux",

VU les déclarations d'intention d'aliéner reçues par la commune de Chennevières-sur-Marne entre le 11 aout 2022 et le 27 septembre 2022,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain sur les biens figurant dans le tableau ci-annexé.

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques
- Les représentants des vendeurs des biens figurant dans le tableau ci-annexé.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire Compte tenu de la réception en Préfecture le 5 octobre 2022 Fait à Chennevières-sur-Marne, le 3 octobre 2022.

Le Maire,

Jean-Pierre BARNAUD



) m



m

Jean-Pierre BARNAUD

Maire

LISTE DES DOSSIERS

Commune : CHENNEVIERES SUR MARNE

Evènement pour tous les instructeurs .

Conditions de sélection des dossiers :

Catégorie de dossier : D.I.A.

Type de dossier selectionné(s) :

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Etape des dossiers :

Decision prise
Status des dossiers : Décision

Dossier Irrecevable

Réponse Sans suite

Dossier : Demandé le :	Demandeur	Terrain :		Lot(s) N°	Opération Complément	Montant	Prix au m²	Droit de mutation	Avis	Acquéreur	Propriétaire	Usage Occupation
		Adresse :	Réf. Cad.		Type de cession	total	T HX GG HI	(1.2% prix vente)	Décision			Type de bien
12/08/2022 Décision	LITREM 16 rue du Général de Gaulle 94430 Chennevières-sur- Marne	76-78 rue Aristide Briand Surf terrain : 8588 m² Surf du bien :	AR 0303	221	maison	435000	Terrain : 50 €/m² Bati :	5220€	Le 30/09/2022 Refus d'acquérir Le 30/09/2022 Refus d'acquérir	FORTUNE épouse GOURINCHAS 24ter rue Etienne 94210 La Varenne Saint Hilaire	DUBECQ Michaël 78 rue Aristide Briand Chennevières-sur- Marne	HABITATION SANS OCCUPANT
1A9401922N0155 27/09/2022 Décision	BRISSE Laurent 5 avenue Gambetta 94100 SAINT-MAUR- DES FOSSES	17-23 rue de la Marne Surf terrain : 10546 m² Surf du bien : 0 m²	AV 0553	302 - 466	Appartement et parking	320000	Terrain : 30 €/m² Bati :	3840 €	Le 30/09/2022 Refus d'acquérir Le 30/09/2022 Refus d'acquérir	DOS SANTOS Solène 21 rue de la Marne 94430 Chennevières-sur- Marne	MAILLARD Ghislaine 17 rue de la Marne Chennevières-sur- Marne	HABITATION PROPRIETAIRE
1A9401922N0156 27/09/2022 Décision	LEFEUVRE Emmanuel 12 avenue Emile Zola 94100 SAINT-MAUR- DES FOSSES	37 rue de I lle de Conge Surf terrain : 364 m² Surf du bien : 0 m²	AH 0031		maison	485000	Terrain : 1332 €/m² Bati :	5820€	Le 30/09/2022 Refus d'acquérir Le 30/09/2022 Refus d'acquérir	RHUL & LEQUESNE 3 allée de Navarre 94220 Charenton Le Pont	DEMARCHI 37 rue de l'Ile de Conge Chennevières-sur- Marne	HABITATION PROPRIETAIRE